

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 22/08/1936 22/08/1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 août 1936

Numéro JO
n° 477 du 31/08/1936

Date du numéro
31 août 1936

TEXTE INTÉGRAL

la date de mise en recouvrement des rôles des contributions directes ci-après de l'exercice 1936 est fixée au 1er août 1936 : — 1er rôle supplémentaire de la taxe sur les bicyclettes ; — 1re rôle supplémentaire des patentes, tableau B; — 2e rôle supplémentaire des rachats des presiations ; — 2e rôle supplémentaire des patentes, tableau A; — 2e rôle supplémentaire de la taxe personnelle et impôt locatif.